

INCLUSION II EN EUROPE

18/12/09

Pas de mesure européenne, pas de politique commune.

Importance néanmoins d'une exigence dans la mesure où les différentes personnes peuvent vivre et travailler librement en Europe.

Cela entraîne la nécessité de faire rencontrer les systèmes éducatifs. La Commission européenne travaille à cela.

COMENIUS → Projets qui permettent à des acteurs de différents pays européens de travailler sur des thèmes donnés.

Etude sur la scolarisation précoce des élèves à besoins éducatifs particuliers → Early childhood education in inclusive setting.

La Commission européenne a pris une mesure particulière pour les élèves handicapés en 1996 en créant l'Agence européenne pour des personnes avec besoins éducatifs particuliers.

En anglais : SEN : special educational needs

SNE : special needs in education

En Belgique : BES : besoins éducatifs spécifiques.

Dans les textes, il y a assimilation entre BEP et élèves handicapés.

On peut s'abonner à la newsletter de l'agence européenne.

Lors de la conférence de Clermont Ferrand en 2008 le terme « inclusion » est utilisé pour la première fois ; l'agence européenne y participe.

Quels sont les axes, les objectifs posés par l'Union européenne ?

Il faut se référer à des textes non juridiques, juste un engagement moral.

1994 : La déclaration de Salamanque : elle avait pour but de promouvoir la scolarisation des élèves handicapés. Ecole pour tous. Il existe un corpus étoffé en matière d'éducation.

Cette déclaration est la première à réunir les différents pays européens.

Les textes européens

Il y a des déclarations et des engagements autour de l'éducation et de l'éducation des élèves handicapés.

A Le processus de Bologne – 1999

B La déclaration de Lisbonne

C Le plan d'action de Nice 2000

A- Il est d'actualité, il nous concerne tous, il est à l'origine de la LMDE, de la maîtrise (même processus de validation universitaire). Les pays 'étaient donnés 10 ans pour la mise en place.

B- Pour promouvoir la compétitivité économique, pour rattraper l'économie américaine.

- C- Développer la mobilité des enseignants. Actuellement 1,5% est concerné.
Tous ces cadres n'ont qu'une valeur incitative car ils se réfèrent à des contrats moraux.

Les points de convergences et de divergences entre la France et l'Europe par rapport aux différents systèmes éducatifs.

Convergences :

- Tous les pays d'Europe vont vers davantage de scolarisation des élèves handicapés dans le milieu ordinaire. Sauf Belgique, Suisse et Tchéquie. L'Italie n'est pas concernée car depuis 1973, les élèves handicapés sont dans le milieu ordinaire.
- Dissociation du traitement de la grande difficulté scolaire et du handicap. En France mise en place PPRE et PPS.
- Niveau de formation des enseignants de Bac + 4 à + 6. En moyenne c'est + 5.
- La scolarité obligatoire de 5 à 6 ans jusqu'à 16 ans.

Les horaires des enseignements fondamentaux :	Langue maternelle	}	Les blocs sont sensiblement les mêmes
	Mathématiques		
	EPS		
	Activités artistiques		

Divergences :

- Pas de maternelle, uniquement en France, en Allemagne : jardin d'enfants. Dans les pays scandinaves : réduction à une année. En Finlande pas de notes néanmoins les résultats y sont meilleurs.
- Accès à la classe supérieure : les pays scandinaves et anglophones font plutôt la promotion automatique, liée à l'âge. Les retards scolaires : 0,5% en Islande à 14% au Portugal. En France : baisse du redoublement à partir de la loi d'orientation de 1989 avec la création des cycles. Elle est en dessous de la moyenne européenne. Statistiquement plus il y a de redoublement plus il y a d'échecs, de moins bons résultats. Ceci est connu par les enquêtes PISA (Programme international de suivi des élèves) , première enquête en 2000.
- Le collège unique n'est pas présent partout. Il existe aussi l'école fondamentale : du primaire à la fin du collège. Il n'y a pas filière au bout du collège. En Allemagne il y a plusieurs types de collèges. Les élèves dès 10-11 ans sont orientés soit vers l'enseignement professionnel soit l'enseignement général.
- Âge des choix d'orientation : Allemagne et Luxembourg dès la sortie du primaire
Autriche → 14 ans
Ailleurs, plutôt à la sortie du collège (16ans).
- Les rythmes scolaires sont différents
- Le mode d'organisation du système éducatif est centralisé en France, Espagne et Portugal donc organisé au niveau ministériel. Il est décentralisé en Allemagne (selon les régions qui s'organisent de façon autonome). Les Anglais voyant une baisse à cause de ce système ont créé une Agence il y a à peu près 12 ans.
- L'entreprise lieu de formation ?
- Statut des enseignants publics ou privés. Au Royaume Uni il n'y a pas de fonctionnaires.

Les textes européens sur la scolarisation pour tous.

- 1) Déclaration de Salamanque, déjà le principe de l'inclusion, l'école « pour tous ». L'école devant être pensée comme une école accessible, organisée dès le départ. Ce concept en 1994 est novateur. Création du site lecolepourtous à peu près vers 2008. L'accessibilité doit être créée avant l'arrivée de l'élève à BEP.

- 2) Article 13 du traité d'Amsterdam : 1997. il y a obligation de respect. Il ne concerne pas que l'éducation, il interdit toute discrimination.
- 3) Déclaration de Madrid 2002 : L'école joue le rôle principal dans l'acceptation des droits des personnes handicapées. C'est par l'école que l'on va changer la société, car elle va permettre aux enfants de rencontrer des enfants handicapés. Auparavant l'école était épurée des élèves handicapés.

Typologie des politiques de scolarisation des élèves handicapés en Europe.

Pour l'agence europ il y a 3 types :

- 1) Single track approach : approche par la voie unique, tous les élèves dans une m[^]me voie.
- 2) Two tracks approach : approche de la scolarisation par 2 voies (ordinaire et handicapé).
- 3) Multi tracks approach : entre la voie unique et celle avec les deux voies.
 - Scolarisation automatique en classe ordinaire de tous les enfants et adolescents. L'Italie (1973) est le seul pays à avoir adopté cette entrée, avec un enseignement spécialisé pour un élève handicapé, actuellement 1 pour 2. La Grèce, le Portugal, l'Espagne, la Norvège, l'Islande et la France tentent de mettre en place cette modalité.
 - Scolarisation systématique des enfants et des handicapés dans des structures spécialisées. Ces systèmes ont des filières quasi étanches. Belgique et Suisse sont les exemples, idem en Allemagne.
 - Co-existence entre structures spécialisées et dispositif d'intégration. Cette typologie correspond à la loi de 1975. On était dans le « soit – soit ». Clis devient un dispositif donc ce n'est plus une filière mais un dispositif d'accompagnement (idem UPI) → Single track approach.
UPI : dispositif, regroupement en fonction des besoins. Le texte sur les UPI vient du fonctionnement des RASED. Elève dans une classe de référence, regroupé par moment dans l'UPI en fonction des besoins.

En fait il faut ajouter un 4^{ème} type d'après Champollion : les pays qui se sont engagés vers une marche volontariste vers la scolarisation majoritairement en milieu ordinaire.

En France il y a des traces de l'orthopédagogique. Ecole de Chambéry qui forme des enseignants pour les sourds et les aveugles. (Diplôme du ministère de la santé) CAPEJS.

Projet en débat pour permettre l'intégration de ces ortho-pédagogues dans l'éducation nationale. En France on est plutôt dans le multi tracks approach, mais qui manifeste la volonté d'aller vers la single track approach → modalité inclusive.